

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :

Délibération n° 2025-04-10/10

10 avril 2025

Direction des Finances

Le 10 avril 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice: 33

Date de convocation: 04/04/2025

ETAIENT PRESENTS (29):

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawezyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04):

M. Zontone à M. Thevenot, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Mebrek à Mme Jason, M. Corceiro à M. Delaroche

ABSENTS EXCUSES (0):

ABSENTS (0):

SECRETAIRE: MME JASON

OBJET: Subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-7,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2021-03-25/11 du 25 mars 2021 portant adoption de la Charte communale des valeurs de la République et de la laïcité,

VU la délibération n°2023-12-07/25 du 7 décembre 2023 relative au renouvellement de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association « Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre » pour 2024-2026,



VU la délibération n°2024-11-14/06 du 14 novembre 2024 relative au renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association « Tennis Club de Soisy » et la ville de Soisy-sous-Montmorency,

VU la délibération n°2024-12-12/10 du 12 décembre 2024 fixant une liste d'associations pour lesquelles un versement par douzième est accordé,

VU la délibération n°2025-04-10/06 du 10 avril 2025 relative à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association « Football Club de Soisy-Andilly-Margency - FCSAM » et la ville de Soisy-sous-Montmorency,

VU la délibération n°2025-04-10/09 du 10 avril 2025 portant sur l'abrogation de la délibération n°2025-02-06/06 du 06 février 2025 attribuant les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025,

VU le budget de la ville pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations Soiséennes dans leurs actions dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la jeunesse, les personnes âgées, les familles, la culture, le sport...,

VU l'avis des différentes commissions municipales,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 3 avril 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire, M. Thevenot, Mme Umnus, Mme Jason, Mme Cogné, Mme Mary, M. Marcuzzo, M. Verna, Mme Fayol Da Cunha, Mme Krawezyk,

APRES EN AVOIR DELIBERE:

Par un 1er vote.

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées cidessous :

ENSEIGNEMENT - Premier degré	
Coopérative scolaire mater JDLF	2 219.8
Coopérative scolaire mater J.Monnet	887.92
Coopérative scolaire mater St Exupery	908.10
Coopérative scolaire mater Descartes	1 584.13
Coopérative scolaire mater J.Prevert	978.73
Coopérative scolaire primaire Les Sources	1 009.00
Coopérative scolaire primaire E.Roux 1	1 715.30
Coopérative scolaire primaire E.Roux 2	1 695.12
Coopérative scolaire primaire Descartes	3 037.09
Coopérative scolaire primaire St-Exupery	2 562.86
Coopérative scolaire primaire R.Schuman	1 099.81
Délégation départementale de l'éducation nationale (DDEN)	110.00
La ligue contre le cancer	500.00
ALIPE (Association locale indépendante de parents d'élèves)	200.00
	18 507.86



Par un 2e vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025 aux associations suivantes, les subventions telles que listées cidessous :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Association "LES TROIS COUPS"	1500
Fanfare du cercle musical de Soisy-sous-Montmorency	8900
Sté d'histoire de Montmorency et de sa région	620
ARTHEMUSE	700
Fêtes un pas de danse	2 200
Donner du style	1 000
Soisy ton jeu	900
Objectif image 95	350
Assos. De création audiovisuelle et de réalisation (ACAR)	200
Les Portugais unis avec tous	200
School M Danse	500
	17 070

Par un 3e vote,

Mme Roy ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025 aux associations suivantes, les subventions telles que listées cidessous :

ENCOURAGEMENT AUX SPOR	RTS	
Association sportive du collège Descartes		500
Handy sports		784
Schweitzer		700
KOBUKAN DOJO S.A.M (Aikido)		850
Athlétisme		10 500
USDEM Basket		1 500
A.S Enghien La Barre Cyclisme		17 100
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Encouragements		900
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Manifestations sportives		5 000
Football Club S.A.M		24 000
A.S.T.U.S		12 000
Handball Club S.A.M		15 000
Twirling club S.A.M		2 000
ACS AM Judo		8 000
ACS AM Karaté		4 500
Club de Natation Vallée de Montmorency	Accusé de réception en or	4 500
CNCSAM Plongée	Accusé de réception en o 095-219505989-20250418 Date de réception préfecti	-DEL2025041010-DE re:18/04/2025800

Rugby Club Vallée de Montmorency-Solsy	12 000
A.S. TENNIS CLUB SOISY - Ecole de tennis	6 000
A.S. TENNIS CLUB SOISY - Club House	36 000
Vallée de Montmorency Triathlon (Triathlon)	1 500
Vallée de Montmorency Triathlon (Duathlon)	2 600
Boxe	2 000
Badminton	1 150
	170 884

Par un 4º vote,

M. Francine ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025 aux associations suivantes, les subventions telles que listées cidessous :

AIDES SOCIALES	
Amour d'enfants	600
Bien Hêtre	600
Association Cultures du cœur	400
Centre Communal d'Action Sociale	300 000
Mouvement "VIE LIBRE"	500
Ami-services	1 650
Croix-Rouge	2 000
Société St-Vincent de Paul	1 800
Asso. Donneurs sang Enghien Montmorency	200
Les petits choux	200
UNAFAM 95 (Union de Familles et Amis de personnes malades et/ou	
handicapées psychiques)	200
UDSPVD (anciens sapeurs-pompiers du VO	250
Amicale animation du personnel (garantie obsèques)	5 800
Amicale animation du personnel – subvention de fonctionnement	5 500
	319 700

Par un 5º vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025 aux associations suivantes, les subventions telles que listées cidessous :

POLITIQUE DE LA VILLE	
Association Le conseil citoyen du Noyer Crapaud	500
Association Jambe Dio	1 000
	1 500

Par un 6ème vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées cidessous :

AIDE AUX COMMERCES	
Artisans commerçants de Soisy	10 000
Commerçants du marché	14 200
	24 200

Par un 7ème vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées cidessous :

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ACCESSIBILITE	
Jardiniers de Soisy-sous-Montmorency	700
Association "Les Sources"	700
La recycle heureuse	500
	1 900

Par un 8ème vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées cidessous :

AUTRES ASSOCIATIONS	
Jeunesse et amitié protestantes	1 100
Association des anciens combattants	1 360
A.M.M.A.C (Association des marins)	400
IDFM 98.0	2 000
Le souvenir français	300
	5 160

Par un 9ème vote,

Mme Umnus, Mme Cogné et M. Dachez ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, à Loisirs et Culture, les subventions telles que listées ci-dessous :

LOISIRS ET CULTURE	
Loisirs et culture - Subvention pour matériel divers	1 400
Loisirs et culture - Subvention de fonctionnement	131 854
Loisirs et culture - Programmation culturelle	9 400
	142 654

Par un 10e vote,

Mme Umnus, Mme Jason et M. Thevenot ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, à l'**Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre**, les subventions telles que listées ci-dessous :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Ecole de musique - Fonctionnement (salaire, comptable)	154 723
Ecole de musique – Salaire secrétaire	25 000
Ecole de musique – Convention collective	28 620
Ecole de musique – Chœur Gaudeamus	8 350
Ecole de musique – Mise en réseau des écoles	10 380
Ecole de musique – Festival de la voix	10 000
	237 073

Par un 11e vote,

M. About et M. Desrivières ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, au Club des Ainés de Soisy, les subventions telles que listées cidessous :

AIDES SOCIALES	
Le Club des Ainés de Soisy	13 500
	13 500



Le Maire, Vice-président détaué du Conseil départemental,

REHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 1 8 AVR. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 1 8 AVR. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 18 AVR. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.